

Annexe 2 : Prescriptions des gestionnaires de voiries, d'ouvrages d'art, d'équipements routiers et de passages à niveau

Gestionnaire	Code de la prescription générale	Prescription générale	Code de la prescription particulière	Prescription particulière
	PG1CD78	Conseil départemental Secteur Sud Le transporteur devra reconnaître l'itinéraire et 5 jours avant le passage du convoi se rapprocher du service territorial secteur Sud du conseil départemental des Yvelines (Tél : 01.34.57.32.40) afin de connaître les conditions d'exploitation sur l'itinéraire emprunté.	PP1CD78	Tessancourt sur Aubette Un convoi dont la hauteur est supérieure à 4,90m devra emprunter l'ancien tracé de la D28 par la traversée de la ville. Le pétitionnaire devra OBLIGATOIREMENT prévenir la mairie (tél : 01.34.74.22.15. - Fax : 01.34.92.78.05) au moins 48h avant le passage du convoi.
	PG2CD78	Conseil départemental Secteur Urbain Le transporteur devra reconnaître l'itinéraire et 5 jours avant le passage du convoi se rapprocher du service territorial secteur Urbain du conseil départemental des Yvelines (Tél : 01.30.84.92.90) afin de connaître les conditions d'exploitation sur l'itinéraire emprunté.	PP2CD78	D30 – Plaisir ATTENTION HAUTEUR LIMITEE A 4M40 SENS NORD SUD au Pont dit « des Pompiers » : En raison de la hauteur du convoi, celui-ci devra emprunter la bretelle d'évitement du pont (D30/Av F Mitterrand) en contre-sens. Cette manœuvre ne pourra s'effectuer qu'en la présence de la police municipale ou de la police nationale. Ces différents services devront être prévenus 48h à l'avance de la date et de l'heure du passage du convoi : - ville de Plaisir : Tél : 01.30.79.86.20. - Fax : 01.34.81.06.96. - police nationale par fax à l'attention du BOE : 01.30.07.71.75. - police municipale : 01.30.55.45.10 ou 01.30.55.80.72.
	PG3CD78	Conseil départemental Secteur Centre Le transporteur devra reconnaître l'itinéraire et 5 jours avant le passage du convoi se rapprocher du service territorial secteur Centre du conseil départemental des Yvelines (Tél : 01.34.57.06.30) afin de connaître les conditions d'exploitation sur l'itinéraire emprunté.	PP3CD78	Déviaton de Richebourg Le convoi dont la hauteur est supérieure à 4,80m devra obligatoirement traverser l'agglomération de Richebourg. Toutefois cette traversée peut être rendue difficile par le stationnement de véhicules légers.
	PG4CD78	Conseil départemental Secteur Vallée de Seine Ouest Le transporteur devra reconnaître l'itinéraire et 5 jours avant le passage du convoi se rapprocher du service territorial secteur Vallée de Seine Ouest du conseil départemental des Yvelines (Tél : 01.39.07.80.30/46) afin de connaître les conditions d'exploitation sur l'itinéraire emprunté.	PP4CD78	D983 – Mantes la Ville Le convoi dont la hauteur est supérieure à 4,45m devra obligatoirement emprunter : - route de Houedan - D65 (rue du 8 mai 1945). Il devra prévenir la communauté urbaine GPSEO (ctomanies@jolle-voirie@gpseo.fr) 48h avant le passage du convoi ainsi que le conseil départemental Secteur Vallée de Seine Ouest (Tél : 01.39.07.20.30/46). Le convoi devra circuler entre 10h et 16h et 20h et 6h.
Conseil Départemental 78	PG5CD78	Conseil départemental Secteur Vallée de Seine Est Le transporteur devra reconnaître l'itinéraire et 5 jours avant le passage du convoi se rapprocher du service territorial secteur Vallée de Seine Est du conseil départemental des Yvelines (Tél : 01.39.07.87.77) afin de connaître les conditions d'exploitation sur l'itinéraire emprunté.	PP5CD78	D190 – Vaux sur Seine Présence de barrières nécessitant la largeur à 3,80m dans la traversée de Vaux sur Seine. Les services techniques de la mairie pourront intervenir en les prévenant 24h avant le passage du convoi par fax : 01.34.74.56.38. en cas d'urgence : 06.72.91.70.72 Pour les barrières amovibles, le pétitionnaire devra OBLIGATOIREMENT LES REMETTRE EN PLACE et prévenir 48h à l'avance la subdivision Vallée de Seine Est (Fax : 01.39.16.68.35) de la date du passage du convoi et s'assurer auprès d'elle qu'aucun travaux ne gêne sa circulation.
			PP6CD78	Ouvrage interdit au plus de 72T
			PP7CD78	Sur cet ouvrage le convoi devra circuler isolé et centré sur toute la largeur de l'ouvrage
			PP8CD78	Sur cet ouvrage le convoi devra circuler isolé et au pas.
			PP9CD78	Sur cet ouvrage le convoi devra circuler au pas, isolé et centré sur toute la largeur de l'ouvrage
			PP10CD78	Sur cet ouvrage le convoi devra circuler au pas, isolé et au plus proche du TPC.
			PP11CD78	Sur cet ouvrage le convoi devra circuler au pas, isolé et centré sur les votes dans le sens de circulation.
			PP12CD78	Le passage des convois sur les ouvrages d'art est limité à 12 allers-retours par demande sur une année
			PP13CD78	Compte tenu des travaux sur les RD30 et RD58 à Plaisir, le transporteur devra reconnaître l'itinéraire et une semaine avant le passage du convoi se rapprocher du service territorial secteur Urbain du conseil départemental des Yvelines (Tél : 01.30.84.92.90) afin de connaître les conditions d'exploitation sur l'itinéraire emprunté.

Gestionnaire	Code de la prescription générale	Prescription générale	Code de la prescription particulière	Prescription particulière
			PP14CD78	Pour cet ouvrage, la consultation du gestionnaire est obligatoire pour un convoi dont le tonnage est supérieur à 72T
			PP1MAIR78	Issou Le pétitionnaire devra obligatoirement prévenir 48h à l'avance la mairie (Tél : 01.34.97.19.19. - Fax : 01.30.93.55.01) des dates et heures du passage du convoi.
Mairies			PP2MAIR78	Vert La traversée de Vert devra s'effectuer OBLIGATOIREMENT entre 10 et 16 et 20h et 6h. La Maire devra être prévenue 72h à l'avance du passage du convoi par fax au 01.34.76.40.52. De plus, l'attention du pétitionnaire est attirée sur la largeur réduite de la chaussée et la présence de plots en bordure des trottoirs qui rendent difficile le croisement avec un autre véhicule. La voiture pilote devra donc s'assurer que la traversée pourra s'effectuer sans difficulté. Le pétitionnaire est tenu de respecter SCRUPULEUSEMENT les termes des arrêtés dont il est bénéficiaire, et en particulier l'obligation de prévenir la mairie de Vert avant le passage du convoi. En cas de non respect de ces prescriptions des sanctions peuvent être prises.
			PP1DIR78	Tranchée couverte à Jours Ponchartrain Hauteur limitée à 4,80m
			PP2DIR78	N191 – Abilis Les convois dont la hauteur est supérieure à 5m doivent emprunter l'échangeur N191/D177.
DIRIF	PG1DIR78	Le passage du convoi sur les ouvrages d'art devra se faire à vitesse réduite (de l'ordre de 10km/h) et dans l'axe de l'ouvrage. Les charges à l'essieu devront être conformes aux limites générales du Code de la Route. Le convoi ne devra pas être supérieur à 4,30m.	PP3DIR78	N13 – St Germain en Laye Hauteur limitée à 4,15m.
			PP1SAN78	Consultation obligatoire auprès de la SANEF à partir de 48T
SANEF			PP2SAN78	Consultation obligatoire auprès de la SANEF à partir de 72T
			PP1VINCI78	Consultation obligatoire auprès du CIT (Centre Information Traffic) de Cofiroute (Tél : 01.30.88.29.00. mail : cit.st-arnout.exploitation@vinci-autoroutes.com) à partir de 72T
VINCI Autoroute			PP2VINCI78	Consultation obligatoire auprès du CIT (Centre Information Traffic) de Cofiroute (Tél : 01.30.88.29.00. mail : cit.st-arnout.exploitation@vinci-autoroutes.com) à partir de 48T
			PP1SNCF78	Consultation obligatoire auprès de la SNCF à partir de 44T
SNCF			PP2SNCF78	Les convois doivent circuler isolés, dans l'axe de la chaussée et à une vitesse inférieure à 5km/h, si possible, sans freiner sur les ouvrages.
GPSEO	PG1GPSEO78	GPSEO devra être informé 72h à l'avance du passage du convoi par le transporteur à l'adresse suivante : ctmanteslajolie-voirie@gpseo.fr		

Annexe 3 : voies constituant le réseau 120 tonnes accessible aux convois de moins de 120 tonnes de charge totale, moins de 12 tonnes à l'essieu et plus de 1,36m entre les essieux

Nom de la voie autorisée	Gestionnaire de la voie	Depuis	Commune	Jusqu'à	Commune	Code de prescription générale (voir annexe 2)	Code de prescription particulière (voir annexe 2)
Avenue des Prés	CASQY	Rue Gaston Monmousseau	Montigny le Bretonneux	Avenue du Général Leclerc (Pont F12)	Montigny le Bretonneux		
Rue Gaston Monmousseau	CASQY	D36	Trappes	Avenue des Prés	Montigny le Bretonneux		
D11	CD 78 – Centre	D130	St Martin des Champs	Chemin de Cressay	Beynes	PG3CD78	
D130	CD 78 – Centre	D42	Orgerus	D11	St Martin des Champs	PG3CD78	
D42	CD 78 – Centre	D130	Orgerus	D130	Orgerus	PG3CD78	
D45	CD 78 – Centre	D983	Richebourg	D42	Orgerus	PG3CD78	
D912	CD 78 – Centre	D912 (Eure et Loir)	Houdan	N12	Maulette	PG3CD78	
D983	CD 78 – Centre+Vallée de Seine Ouest	N12	Maulette	D983 (Val d'Oise)	Drocourt	PG3CD78 PG4CD78	PP3CD78 PP4CD78 PP2MAIR78
D10	CD 78 – Secteur Urbain	N10	Montigny le Bretonneux	D186/Avenue de l'Europe	Versailles	PG2CD78	
D113	CD 78 – Secteur Urbain	D30	Aigremont	N13	Chambourcy	PG2CD78	
D113	CD 78 – Secteur Urbain	N13	Le Port Marly	D913 (Hauts de Seine)	Bougival	PG2CD78	
D13	CD 78 – Secteur Urbain	N10	Coignièrès	D213	Maurepas	PG2CD78	
D134	CD 78 – Secteur Urbain	D912	Plaisir	N12	Plaisir	PG2CD78	
D213	CD 78 – Secteur Urbain	D13	Maurepas	N10	Maurepas	PG2CD78	

78 - Annexe 3 : réseau 120 tonnes

Nom de la voie autorisée	Gestionnaire de la voie	Depuis	Commune	Jusqu'à	Commune	Code de prescription générale (voir annexe 2)	Code de prescription particulière (voir annexe 2)
D30	CD 78 – Secteur Urbain	N12/D58	Plaisir	D113	Aigremont	PG2CD78	PP2CD78 PP13CD78
D35	CD 78 – Secteur Urbain	Rue François Arago	Trappes	D36	Trappes	PG2CD78	
D36	CD 78 – Secteur Urbain	D36 (Essonne)	Chateaufort	Rue Gaston Monmousseau/Av Roger Hennequin	Trappes	PG2CD78	
D58	CD 78 – Secteur Urbain	N10	La Verrière	Avenue Georges Politzer	La Verrière	PG2CD78	
D58	CD 78 – Secteur Urbain	D912	Plaisir	N12/D30	Plaisir	PG2CD78	PP13CD78
D91	CD 78 – Secteur Urbain	D36	Voisins Le Bretonneux	D10	Versailles	PG2CD78	
D912	CD 78 – Secteur Urbain	N10	Trappes	N12/D134	Jouars Ponchartrain	PG2CD78	
D308	CD 78 – Secteur Urbain et Vallée de Seine Est	N184	St Germain en Laye	D190	Poissy	PG2CD78 PG5CD78	
D291	CD 78 – Sud	N191	Allainville	D191 (Eure et Loir)	Allainville	PG1CD78	
D910	CD 78 – Sud	D910 (Eure et Loir)	Prunay en Yvelines	N10/N191	Ablis	PG1CD78	
D1	CD 78 – Vallée de Seine Est	D190	Triel sur Seine	D154	Vernouillet	PG5CD78	
D14	CD 78 – Vallée de Seine Est	D43	Les Mureaux	D113	Aubergenville	PG5CD78	
D154	CD 78 – Vallée de Seine Est	D113	Orgeval	D43	Les Mureaux	PG5CD78	
D187	CD 78 – Vallée de Seine Est	D113	Aubergenville	Rue du Clos de la Reine	Aubergenville	PG5CD78	
D19	CD 78 – Vallée de Seine Est	D14	Flins sur Seine	Rue des Chevries	Flins sur Seine	PG5CD78	
D2	CD 78 – Vallée de Seine Est	Rue Arnoult Laroche	Vernouillet	Rue Jean Jaures	Vernouillet	PG5CD78	

78 - Annexe 3 : réseau 120 tonnes

Nom de la voie autorisée	Gestionnaire de la voie	Depuis	Commune	Jusqu'à	Commune	Code de prescription générale (voir annexe 2)	Code de prescription particulière (voir annexe 2)
D28	CD 78 – Vallée de Seine Est	D913	Hardricourt	D28 (Val d'Oise)	Tessancourt sur Aubette	PG5CD78	PP1CD78
D30	CD 78 – Vallée de Seine Est	N184	Achères	D308	Poissy	PG5CD78	
D31	CD 78 – Vallée de Seine Est	N184	Achères	D30	Achères	PG5CD78	
D43	CD 78 – Vallée de Seine Est	D154	Les Mureaux	D14	Les Mureaux	PG5CD78	
D59	CD 78 – Vallée de Seine Est	Chemin du Rouillard	Verneuil sur Seine	D154	Verneuil sur Seine	PG5CD78	
D913	CD 78 – Vallée de Seine Est	D190	Hardricourt	D28	Hardricourt	PG5CD78	
D113	CD 78 – Vallée de Seine Ouest	D928	Mantes la Jolie	A13/N13	La Villeneuve en Chevré	PG4CD78	
D130 (Rocade F13)	CD 78 – Vallée de Seine Ouest	D190	Gargenville	D146	Gargenville	PG4CD78	
D146	CD 78 – Vallée de Seine Ouest	D983	Limay	D145	Limay	PG4CD78	
D146	CD 78 – Vallée de Seine Ouest	Voie privée EDF	Porcheville	D130	Gargenville	PG4CD78	
D147	CD 78 – Vallée de Seine Ouest	D983	Limay	D148	Follainville Dennemont	PG4CD78	
D148	CD 78 – Vallée de Seine Ouest	D147	Follainville Dennemont	Rue de Sandrancourt	Follainville Dennemont	PG4CD78	
D915	CD 78 – Vallée de Seine Ouest	D113	Jeufosse	D6015 (Eure)	Port-Villez	PG4CD78	
D928	CD 78 – Vallée de Seine Ouest	Boulevard Carnot	Mantes la Jolie	D113	Mantes la Jolie	PG4CD78	
D113	CD 78 – Vallée de Seine Ouest	Route de Houdan	Mantes la Ville	D983	Mantes la Ville	PG4CD78	
D113	CD 78 – Vallée de Seine Ouest + Vallée de Seine Est	D983	Mantes la Ville	Echangeur A14	Orgeval	PG4CD78 PG5CD78	

78 - Annexe 3 : réseau 120 tonnes

Nom de la voie autorisée	Gestionnaire de la voie	Depuis	Commune	Jusqu'à	Commune	Code de prescription générale (voir annexe 2)	Code de prescription particulière (voir annexe 2)
D190	CD 78 – Vallée de Seine Ouest+ Vallée de Seine Est	D983	Limay	D308	Poissy	PG4CD78 PG5CD78	PP5CD78 PP1MAIR78
A12	DIRIF	N10/D10	Montigny le Bretonneux	A13	Bailly	PG1DIR78	
A86	DIRIF	N12	Vélizy-Villacoublay	A86 (Hauts de Seine)	Vélizy-Villacoublay	PG1DIR78	
Avenue du Général Leclerc (Pont F12)	DIRIF	Avenue des Près	Montigny le Bretonneux	N10	Montigny le Bretonneux	PG1DIR78	
N10	DIRIF	N191	Ablis	A12/D10	Montigny le Bretonneux	PG1DIR78	
N118	DIRIF	N118 (Essonne)	Vélizy-Villacoublay	N118 (Hauts de Seine)	Vélizy-Villacoublay	PG1DIR78	
N12	DIRIF	N12 (Eure et Loir)	Houdan	A86	Vélizy-Villacoublay	PG1DIR78	PP1DIR78
N13	DIRIF	N186/D113	Le Port Marly	D113	Chambourcy	PG1DIR78	PP3DIR78
N13	DIRIF	D113	La Villeneuve en Chevrie	N13 (Eure)	Chauffour les Bonnières	PG1DIR78	
N184	DIRIF	N13	St Germain en Laye	D308	St Germain en Laye	PG1DIR78	
N184	DIRIF	D31	St Germain en Laye	N184 (Val d'Oise)	Confians Ste Honorine	PG1DIR78	
N186	DIRIF	A13/D186	Rocquencourt	N13/D113	Le Port Marly	PG1DIR78	
N191	DIRIF	N10	Ablis	D291	Allainville	PG1DIR78	PP2DIR78
Boulevard Calmette	GPSEO	Boulevard Victor Duhamel	Mantes la Jolie	Boulevard Carnot	Mantes la Jolie	PG1GPSEO78	
Boulevard Carnot	GPSEO	Boulevard Calmette	Mantes la Jolie	D928	Mantes la Jolie	PG1GPSEO78	
Boulevard Victor Duhamel	GPSEO	D113	Mantes la Ville	Boulevard Calmette	Mantes la Jolie	PG1GPSEO78	

78 - Annexe 3 : réseau 120 tonnes

Nom de la voie autorisée	Gestionnaire de la voie	Depuis	Commune	Jusqu'à	Commune	Code de prescription générale (voir annexe 2)	Code de prescription particulière (voir annexe 2)
Chemin de Seine	GPSEO	Chemin du Rouillard/Chemin Rural n°45	Verneuil sur Seine	Bergerat Monnoyeur	Verneuil sur Seine	PG1GPSEO78	
Chemin du Rouillard	GPSEO	D59	Verneuil sur Seine	Chemin de Seine/Chemin Rural n°45	Verneuil sur Seine	PG1GPSEO78	
Chemin Latéral (ZI de Verneuil)	GPSEO	Rue de l'Amandier	Vernouillet	D1	Vernouillet	PG1GPSEO78	
Chemin Rural n°45	GPSEO	Chemin de Seine/Chemin du Rouillard	Verneuil sur Seine	Rue Arnoult Laroche	Vernouillet	PG1GPSEO78	
D65 (Rue du 8 mai 1945)	GPSEO	Route de Houdan	Mantes la Ville	D983	Mantes la Ville	PG1GPSEO78	
Route de Houdan	GPSEO	D113	Mantes la Ville	D983	Mantes la Ville	PG1GPSEO78	
Rue Arnoult Laroche	GPSEO	Chemin Rural n°45	Verneuil sur Seine	D2	Vernouillet	PG1GPSEO78	
Rue de l'Amandier	GPSEO	Rue de la Grosse Pierre	Vernouillet	Chemin latéral (ZI de Verneuil)	Vernouillet	PG1GPSEO78	
Rue de la Grosse Pierre	GPSEO	Rue Jean Jaures	Vernouillet	Rue de l'Amandier	Vernouillet	PG1GPSEO78	
Rue Jean Jaures	GPSEO	D2	Vernouillet	Rue de la Grosse Pierre	Vernouillet	PG1GPSEO78	

Annexe 4 : voies constituant le réseau 94 tonnes accessible aux convois de moins de 94 tonnes de charge totale, moins de 12 tonnes à l'essieu et plus de 1,36m entre les essieux

Nom de la voie autorisée	Gestionnaire de la voie	Depuis	Commune	Jusqu'à	Commune	Code de prescription générale (voir annexe 2)	Code de prescription particulière (voir annexe 2)
Avenue du Général Leclerc	CASQY	Avenue des Près	Montigny le Bretonneux	Avenue de l'Europe	Montigny le Bretonneux		
Avenue de l'Europe	CASQY	Avenue du Général Leclerc	Montigny le Bretonneux	D36	Magny les Hameaux		

Annexe 5 : voies constituant le réseau 72 tonnes accessible aux convois de moins de 72 tonnes de charge totale, moins de 12 tonnes à l'essieu et plus de 1,36m entre les essieux

Nom de la voie autorisée	Gestionnaire de la voie	Depuis	Commune	Jusqu'à	Commune	Code de prescription générale (voir annexe 2)	Code de prescription particulière (voir annexe 2)
D145	CD 78 – Vallée de Seine Ouest	D146	Limay	D190	Limay	PG4CD78	PP6CD78
D130	CD 78 – Vallée de Seine Ouest	D146	Porcheville	D113	Epône	PG4CD78	PP6CD78
D910	CD 78 – Sud	N10	Le Perray en Yvelines	N10	Les Essarts le Roi	PG1CD78	
N184	DIRIF	D308	St Germain en laye	D31	St Germain en Laye	PG1DIR78	

Annexe 6 : ouvrages et équipements dont le franchissement est autorisé dans le respect des caractéristiques maximales et des prescriptions

Ne sont repris que les ouvrages d'art et les équipements de la route pour lesquels les caractéristiques maximales sont inférieures à celles du réseau sur lequel ils sont situés ou lorsqu'ils sont assortis d'une prescription particulière.

Nom de la voie empruntée par les convois	Gestionnaire de la voie	Nature de l'ouvrage (Ex : ouvrage d'art, feu tricolore...)	Nom de l'ouvrage	Coordonnées X (Lambert 93)	Coordonnées Y (Lambert 93)	Distance au point de repère de la voie portée (PR + abscisse)	Nature du franchissement (voie portée, voie franchie)	Commune	Gestionnaire de l'ouvrage	CARACTÉRISTIQUES MAXIMALES DES CONVOIS				Code de prescription (voir tableau annexe 2)
										Largeur maximale (m)	Longueur maximale (m)	Hauteur maximale (m)	Sens de circulation pour les voies à sens unique	
Avenue du Général Leclerc	CASQY	Ouvrage d'Art					Rue du Champ d'Avoine	Montigny le Bretonneux	CASQY					
Bd Victor Duhamel	Mantes la Ville	Ouvrage d'Art	Ligne 340 PK 56+059				VF	Mantes la Ville	SNCF					PP1SNCF78 PP2SNCF78
D1	CD 78	Ouvrage d'art	OA 34200 Viaduc de Triel			3+325	Seine	Triel sur Seine	CD 78					PP12CD78
D1	CD 78	Ouvrage d'art	OA 34210 Nouveau Pont de Triel			3+840	SNCF	Triel sur Seine	CD 78					PP12CD78
D1	CD 78	Ouvrage d'art	OA 34240 Nouveau Pont de Triel			2+810	D190	Triel sur Seine	CD 78					PP12CD78
D1	CD 78	Ouvrage d'art	OA 34251 Nouveau Pont de Triel Giratoire 1 (Br)			2+610	D190	Triel sur Seine	CD 78					PP12CD78
D1	CD 78	Ouvrage d'art	OA 34252 Nouveau Pont de Triel Giratoire 2 (Br)			2+640	D190	Triel sur Seine	CD 78					PP12CD78
D1	CD 78	Ouvrage d'art	OA 34220 Nouveau Pont de Triel				D154/D164	Triel sur Seine	CD 78					PP12CD78
D10	CD 78	Ouvrage d'Art	Ligne 395000 PK 22+474				VF	St Cyr l'Ecole	SNCF					PP1SNCF78 PP2SNCF78
D10	CD 78	Ouvrage d'Art	Ligne (396308 ou 395306 ?) PK 0+484				VF	St Cyr l'Ecole	SNCF					PP1SNCF78 PP2SNCF78
D10	CD 78	Ouvrage d'Art	?				VF	Versailles	SNCF					PP1SNCF78 PP2SNCF78
D113	CD 78	Ouvrage d'Art	Ligne 396 PK 50+211				VF	Epone	SNCF					PP1SNCF78 PP2SNCF78
D113	CD 78	Ouvrage d'Art	Ligne 340 PK 68+220				VF	Freneuse	SNCF					PP1SNCF78 PP2SNCF78
D130	CD 78	Ouvrage d'art	A13 PS 41.3				D130/A13	Epône	SANEF					PP2SAN78
D130	CD 78	Ouvrage d'art	OA 25130 Pont de Rangipport – Sud			19+94	Seine	Gargenville	CD 78					PP6CD78 PP12CD78
D130	CD 78	Ouvrage d'art	OA 25140 Pont de Rangipport – Nord			19+405	Seine	Gargenville	CD 78					PP6CD78 PP12CD78
D14	CD 78	Ouvrage d'art	A13 PS 36.4				D14/A13	Flins sur Seine	SANEF					PP1SAN78
D14	CD 78	Ouvrage d'Art	Ligne 340 PK 41+700				VF	Les Mureaux	SNCF					PP1SNCF78 PP2SNCF78
D145	CD 78	Ouvrage d'art	OA 24530 Pont des Grands Vals			0+300	SNCF	Porcheville	CD 78					PP6CD78 PP12CD78
D146	CD 78	Ouvrage d'art	OA 24340 Pont de Porcheville			2+865	SNCF Ex-EDF	Porcheville	CD 78					PP6CD78 PP12CD78

78 - Annexe 6 : Ouvrages d'Art

Nom de la voie empruntée par les convois	Gestionnaire de la voie	Nature de l'ouvrage (Ex : ouvrage d'art, feu tricolore...)	Nom de l'ouvrage	Coordonnées X (Lambert 93)	Coordonnées Y (Lambert 93)	Distance au point de repère de la voie portée (PR + abscisse)	Nature du franchissement (voie portée, voie franchie)	Commune	Gestionnaire de l'ouvrage	Largeur maximale (m)	Longueur maximale (m)	Hauteur maximale (m)	Sens de circulation pour les voies à sens unique	Code de prescription (voir tableau annexe 2)
D154	CD 78	Ouvrage d'art	A13 PS 27.3				D154/A13	Orgeval	SANEF					PP1SAN78
D154	CD 78	Ouvrage d'Art	Ligne 340 PK 39+104				VF	Les Mureaux	SNCF					PP1SNCF78 PP2SNCF78
D187	CD 78	Ouvrage d'art	A13 PS 38.3				D187/A13	Aubergenville	SANEF					PP2SAN78
D19	CD 78	Ouvrage d'art	A13 PS 37.2				D19/A13	Flins sur Seine	SANEF					PP2SAN78
D190	CD 78	Ouvrage d'art	OA 37160 Pont de Poissy			29+257	Seine	Poissy	CD 78					PP7CD78 PP12CD78
D30	CD 78	Ouvrage d'art	OA 37030 Pont de Poncy			13+641	A13	Aigremont	CD 78					PP8CD78 PP12CD78
D30	CD 78	Ouvrage d'art	OA 52080 Pont du saut de mouton (bis)			6+400	D119	Thiverval Grignon	CD 78					PP9CD78 PP12CD78
D30	CD 78	Ouvrage d'art	OA 55090 Pont de la Bretechelle			2+0	Voie Communale	Plaisir	CD 78					PP9CD78 PP12CD78
D30	CD 78	Ouvrage d'art	OA 37361 Ouvrage Est			15+561	D113	Poissy	CD 78					PP12CD78
D30	CD 78	Ouvrage d'art	OA 37362 Ouvrage Ouest			15+561	D113	Poissy	CD 78					PP12CD78
D30	CD 78	Ouvrage d'Art	Ligne 340 PK 24+674				VF	Poissy	SNCF					PP1SNCF78 PP2SNCF78
D308	CD 78	Ouvrage d'Art	Ligne 990 PK 24+409				VF	Poissy	SNCF					PP1SNCF78 PP2SNCF78
D31	CD 78	Ouvrage d'art	OA 35180 Pont de la Cité de Garenne			0+424	N184	Achères	CD 78					PP9CD78 PP12CD78
D58	CD 78	Ouvrage d'art	OA 58020 Pont des Gâtines			17+342	N12	Plaisir	CD 78					PP10CD78 PP12CD78
D58	CD 78	Ouvrage d'art	OA 58070 Pont des Gâtines (Bis)			17+300	N12	Plaisir	CD 78					PP11CD78 PP12CD78
D58	CD 78	Ouvrage d'art	OA 71010 Pont de la Villiedieu			12+48	N10	Elancourt	CD 78					PP9CD78 PP12CD78
D58	CD 78	Ouvrage d'Art	?				VF	La Verrière	SNCF					PP1SNCF78 PP2SNCF78
D59	CD 78	Ouvrage d'Art	Ligne 340 PK 37+840				VF	Verneuil sur Seine	SNCF					PP1SNCF78 PP2SNCF78
D91	CD 78	Ouvrage d'art	OA 73230 Passage de la Minière			4+77	Voie Communale	Guyancourt	CD 78					PP9CD78 PP12CD78
D91	CD 78	Ouvrage d'art	OA 67161 PSGR de Satory (Rond-point)			2+307	D91	Versailles	CD 78			2,78m sous l'ouvrage		PP12CD78
D91	CD 78	Ouvrage d'art	OA 67162 PSGR de Satory bis (Rond-point)			2+375	D91	Versailles	CD 78			2,78m sous l'ouvrage		PP12CD78
D910	CD 78	Ouvrage d'art	OA 84020 Pont de la Croix St-Jacques			4+705	N10	Le Perray en Yvelines	CD 78					PP7CD78 PP12CD78 PP14CD78

78 - Annexe 6 : Ouvrages d'Art

Nom de la voie empruntée par les convois	Gestionnaire de la voie	Nature de l'ouvrage (Ex : ouvrage d'art, feu tricolore...)	Nom de l'ouvrage	Coordonnées X (Lambert 93)	Coordonnées Y (Lambert 93)	Distance au point de repère de la voie portée (PR + abscisse)	Nature du franchissement (voie portée, voie franchie)	Commune	Gestionnaire de l'ouvrage	Largeur maximale (m)	Longueur maximale (m)	Hauteur maximale (m)	Sens de circulation pour les voies à sens unique	Code de prescription (voir tableau annexe 2)
D912	CD 78	Ouvrage d'art	OA 58060 Pont des Citains			2+120	R12	Trappes	CD 78					PP9CD78 PP12CD78
D928	CD 78	Ouvrage d'Art	Ligne 340 PK 56+888				VF	Mantes la Ville	SNCF					PP1SNCF78 PP2SNCF78
D983	CD 78	Ouvrage d'art	OA 24180 Pont de l'Echangeur Mantès Est			21+660	D113	Mantes la Ville	CD 78					PP9CD78 PP12CD78
D983	CD 78	Ouvrage d'art	OA 24210 Pont de la Vaucouleurs			50+850	La Vaucouleurs	Mantes la Ville	CD 78					PP9CD78 PP12CD78
D983	CD 78	Ouvrage d'art	OA 24370 La Rocade de Limay			20+1000	Seine	Limay	CD 78					PP9CD78 PP12CD78
D983	CD 78	Ouvrage d'art	OA 24400 Carrefour de la Rocade de Limay « PI 3 »			20+450	D146	Limay	CD 78					PP9CD78 PP12CD78
D983	CD 78	Ouvrage d'Art	Ligne 395000 PK 60+794				VF	Maullette	SNCF					PP1SNCF78 PP2SNCF78
N10	DIRIF	Ouvrage d'art	PS 5/4			48+135	A11	Ablis	COFIRROUTE					PP1VINCI78
N10	DIRIF	Ouvrage d'Art	Ligne 420000 PK 46+440				VF	Rambouillet	SNCF					PP1SNCF78 PP2SNCF78
N13	DIRNO	Ouvrage d'art	A13 PS 62.5				A13	La Villeneuve en Chevreie	SANEF					PP2SAN78
N13	DIRIF	Ouvrage d'Art	Ligne 990 PK 18+516				VF	St Germain en Laye	SNCF					PP1SNCF78 PP2SNCF78
N184	DIRIF	Ouvrage d'Art	Ligne 340 PK 21+274				VF	Achères	SNCF					PP1SNCF78 PP2SNCF78
N191	DIRIF	Ouvrage d'art	PS 26/6			55+125	A10	Allainville	COFIRROUTE					PP2VINCI78
N191	DIRIF	Ouvrage d'Art	Ligne 431000 PK 57+786				VF	Paray Douaiville	SNCF					PP1SNCF78 PP2SNCF78